

Formation juridique des représentants au CSE 2 jours

Durée : 2 jours

Présentiel ou distanciel
En continu ou par séquence

Descriptif d'Action de Formation

MODALITES D'ACCES :

- Membres élus ou candidats (titulaires/suppléants) CSE

OBJECTIFS :

- Appréhender la place du CSE dans le dialogue social (ordonnances Macron) Et maîtriser les modalités de son fonctionnement
- S'approprier les différentes missions du CSE et maîtriser la préparation et l'organisation des réunions

PREREQUIS :

- Aucun

METHODES MOBILISEES :

- Transmission d'une synthèse du cours sous format PPT
- Mise en commun des savoirs et des expériences, sous forme d'échanges, de travaux pratiques et d'études de cas,
- Élaboration collective des acquis en fin de formation

INTERVENANT(S) :

- Consultant sénior avec expérience dans le domaine (juridique et pratique)

EVALUATION & INDICATEURS DE RESULTATS :

- QCM en cours et fin de formation
- Depuis 1998, nous avons formés plus de 2500 bénéficiaires sur cette action de formation, le taux de recommandation est de 100% pour l'année 2023

ACCESSIBILITE / CONTACT : Nos prestations sont accessibles aux PSH et Dorothée Ousset (dorothee.ousset@groupequorum.com) se tient à votre écoute pour étudier tout aménagement nécessaire

TARIF : INTER : 1360 € / personne INTRA : nous consulter

DATES : suivant convention

MODALITES D'INSCRIPTION & DELAIS D'ACCES :

- Etablissement d'un devis et d'une convention détaillée,
- Transmission préalable des mails des participants
- La formation est mise en œuvre après validation du commanditaire arrêtée d'un commun accord

DESCRIPTIF :

1^{er} jour : Panorama de la représentation du personnel

- Identifier la place du CSE dans le dialogue social :
 - Rôle des IRP : CSE central, CSE, Conseil d'Entreprise, représentant de proximité ;
 - Impact des ordonnances Macron sur le dialogue social ;
 - Taille de l'entreprise et CSE (seuil de 50 salariés).
- Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE :
 - Composition du CSE, rôle et statut des membres ;
 - Commissions obligatoires
 - Règlement intérieur
- Cerner les moyens de fonctionnement du CSE :
 - Moyens budgétaires
 - Règles URSAAF dans la gestion des ASC
 - Obligations comptables
 - Moyens de fonctionnement
 - Heures de délégation : partage, report, règles
 - Responsabilité civile et pénale
 - Secret professionnel et confidentialité
 - Statut protecteur des élus
 - Délit d'entrave

2^{ème} jour : Missions et responsabilités du CSE

- S'approprier les différentes missions du CSE :
 - Économiques ;
 - Santé et sécurité au travail ;
 - Négociation des accords ;
 - Commission du CSE ;
 - Activités sociales et culturelles.
- Préparer et organiser les réunions de CSE :
 - Cadre légal : réunion ordinaire et extraordinaire, convocation, ordre du jour, avis, PV ;
 - Recours au CSE : expertises, droit d'alerte, refus d'avis, interruptions de séance, réunions exceptionnelles